

copie DGS



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REÇU LE
15 JUN 2010
Mairie de FIRMINY

PREFECTURE DE LA LOIRE

Saint-Étienne, le -7 JUN 2010

PÔLE CADRE DE VIE
15 JUN 2010
Transmis : DPEV/IC
Copie : (A)

Direction
Départementale
des Territoires
de la Loire

SAT/FP/IB/2010

Monsieur le Maire,

Par lettre du 18 mai 2010, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires vous a fait part des remarques qu'attirait de sa part, votre arrêté du 12 mai 2010 portant interdiction de circulation à compter du 1er juin 2010 pour les véhicules de marchandises de plus de 7,5 tonnes sur la route départementale n°500, en agglomération entre le rond-point Z.I. du Bas de la Cote et le rond point Z.I. les Prairies.

Je vous confirme que la mise en place d'une telle mesure d'interdiction sans réflexion et concertation préalable avec l'ensemble des parties intéressées (Conseil Général, Communes, fédération de transporteurs, ...) semble susceptible d'engendrer des difficultés importantes.

Aussi, il me paraît souhaitable que vous puissiez retirer votre arrêté.

Pour répondre à vos inquiétudes concernant la sécurité des riverains de la route départementale n°500 et dans l'attente de la réalisation de la déviation, pour laquelle le Conseil Général a engagé diverses procédures (DUP, loi sur l'eau, ...), la Direction Départementale des Territoires peut vous assister dans la conduite des réflexions techniques sur les actions envisageables à mettre en oeuvre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,

Pierre SOUBELET

17/6
COURRIER SIGNALE

	A	I	C
Maire	X		
1er Adjointe			
Elu			
<i>TECHAGN</i>		X	
Cabinet			
DGS		X	
Aménagement			
<i>FOU</i>		X	
Ressources			
Vie Sociale			
DDI			
CEPDP			

Monsieur Marc PETIT
Maire de Firminy
2 Place du Breuil
42700 FIRMINY